

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 27 septembre 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n °27.09.2022-07

FINANCES

OBJET – Décision modificative n°1 portant sur le budget principal 2022

Nombre de membres :

↪ En exercice : 50
↪ Présents : 43
↪ Représentés : 4
↪ Votants : 47

Date de la convocation :

21 septembre 2022

Secrétaire de séance :

M. Alain BLAISE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Espace du Bois Joli à CHATEAU-THEBAUD, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Fabienne COLAS, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :

GORGES	M. Gaëtan BOURASSEAU qui a donné procuration à Hélène Brault
HAUTE-GOULAIN	M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Fabrice Cuchot
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Linda Gaboriau
VIEILLEVIGNE	Mme Sophie PACE qui a donné procuration à Alain Boucher

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN	Mme Stéphanie MIRANDA
REMOUILLE	Mme Josette BOUSSONNIERE

Délibération n °27.09.2022-07**FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 portant sur le budget principal 2022**

Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à l'adoption des budgets primitifs 2022 en date du 5 avril 2022, il est proposé au Conseil communautaire de voter des décisions modificatives portant sur le Budget principal et sur les budgets Zones d'activités, Immobilier d'entreprises, Equipements aquatiques, Espace culturel, Camping du Moulin, Transports et mobilité, Déchets ménagers et assimilés, Assainissement collectif en régie.

Budget principal – décision modificative n°1**En section de fonctionnement :**

En recettes, des ajustements de crédits sont possibles :

- Inscription des recettes fiscales et les dotations versées par l'Etat complémentaires, suite aux notifications.
- Inscription d'une subvention au titre du Plan France Relance dans le cadre de la démarche de Cyber défense.
- Constatation de recettes liées au FCTVA.
- Augmentation de la redevance perçue au titre du crématorium.
- Inscription d'une recette liée à la mise en débet des trésoreries publiques suite au contrôle de la CRC.

En dépenses, des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Inscription des charges liées à l'enlèvement du modulaire sinistré de l'aire d'accueil des gens du voyage de Clisson et à la location d'un modulaire dans l'attente de la livraison de l'équipement définitif.
- Inscription des crédits liés à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication sur les activités culturelles du territoire, pour 2023
- Inscription des dépenses liées à la mise en œuvre du plan de Cyber défense,
- Ajustements des crédits nécessaires pour l'achat de carburant et l'entretien des véhicules,
- Ajustement du montant des remboursements suite à des dégrèvements sur les recettes fiscales
- Ajustement de la contribution au Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble nantais
- Inscription des crédits pour une régularisation de la contribution versée à Nantes Métropole au titre de l'aire d'accueil des gens du voyage de Basse-Goulaine.
- Inscription de la remise gracieuse liée à la mise en débet des trésoreries publiques suite au contrôle de la CRC.
- Réduction de l'enveloppe des dépenses imprévues pour assurer l'équilibre de la section.

En section d'investissement :

En recettes, des ajustements de crédits sont possibles :

- Régularisation demandée par la Trésorerie sur une opération de maîtrise d'ouvrage déléguée par le SDIS dans le PAE Tabari

En dépenses, des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Opérations non prévues :
 - o Elaboration d'un schéma directeur pour l'éclairage public des PAE.
 - o Remplacement du modulaire pour l'aire d'accueil des gens du voyage de Clisson.
 - o Travaux au siège et à l'alter éco avec la mise en place de système de contrôle et de gestion des températures intérieures.
- Régularisation demandée par la Trésorerie sur une opération de maîtrise d'ouvrage déléguée par le SDIS dans le PAE Tabari
- Réduction des crédits destinés initialement à des travaux de réaménagement du bâtiment administratif de la Haye-Fouassière (travaux assurés par la Commune).

Ces inscriptions se traduisent de la manière suivante sur le plan budgétaire :

Dépenses de Fonctionnement :

	Article	Intitulé	Montants
Chapitre 011	60622	Carburant	3 000 €
	611	Contrats de prestations de services	6 000 €
	611	Contrats de prestations de services	10 000 €
	611	Contrats de prestations de services	106 000 €
	6135	Locations mobilières	4 000 €
	61551	Réparation matériel roulant	3 000 €
	6236	Catalogues et imprimés	6 000 €
	6237	Publications	5 500 €
Chapitre 014	7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	20 000 €
Chapitre 65	655548	Autres contributions	2 000 €
	657358	Autres groupements	38 000 €
Chapitre 67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 000 €
Chapitre 022	22	Dépenses imprévues	-14 833 €
			197 667,00 €

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre	Article	Intitulé	Montants
Chapitre 74	74124	Dotation de base	16 275 €
	74126	Dotation de compensation	-3 556 €
	744	FCTVA	21 000 €
	7478	Participations - Autres organismes	90 000 €
	74833	Compensation CFE CVAE	22 583 €
	74834	Compensation TFB	576 €
Chapitre 73	7318	Autres impôts locaux ou assimilés	20 000 €
Chapitre 75	757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	16 000 €
Chapitre 77	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	14 789 €
			197 667,00 €

Dépenses d'Investissement :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
Chapitre 20	2031	Frais d'études	13 200 €
Chapitre 21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	33 862 €
Chapitre 23	2313	Travaux en cours	19 080 €
	2315	Installations, matériels et travaux	66 142 €
Chapitre 45	45816004	Opérations compte tiers	1 600 €
			1 600 €

Recettes d'Investissement :

Chapitre 45	45826004	Opérations compte tiers	1 600 €
			1 600 €

DELIBERATION

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-11,

VU les délibérations communautaires du 5 avril 2022 approuvant les budgets primitifs 2022 pour le budget principal et les budgets annexes,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 14 Septembre 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster par décisions modificatives les crédits en dépenses, de plusieurs budgets de Clisson Sèvre et Maine Agglo, en vue de faire face aux besoins nouveaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2022 telle que présentée pour le budget principal.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,

Jean-Guy CORNU



Le secrétaire de séance,

Alain BLAISE

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 27 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n°27.09.2022-08**FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 portant sur le budget annexe Zones d'activités 2022****Nombre de membres :**

↪ En exercice : 50
↪ Présents : 43
↪ Représentés : 4
↪ Votants : 47

Date de la convocation :

21 septembre 2022

Secrétaire de séance :

M. Alain BLAISE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Espace du Bois Joli à CHATEAU-THEBAUD, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAINNE M. Fabrice CUCHOT, Mme Fabienne COLAS, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :

GORGES M. Gaëtan BOURASSEAU qui a donné procuration à Hélène Brault
HAUTE-GOULAINNE M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Fabrice Cuchot
MONNIERES M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Linda Gaboriau
VIEILLEVIGNE Mme Sophie PACE qui a donné procuration à Alain Boucher

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAINNE Mme Stéphanie MIRANDA
REMOUILLE Mme Josette BOUSSONNIERE

Délibération n °27.09.2022-08**FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 portant sur le budget annexe Zones d'activités 2022**

Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à l'adoption des budgets primitifs 2022 en date du 5 avril 2022, il est proposé au Conseil communautaire de voter des décisions modificatives portant sur le Budget principal et sur les budgets Zones d'activités, Immobilier d'entreprises, Equipements aquatiques, Espace culturel, Camping du Moulin, Transports et mobilité, Déchets ménagers et assimilés, Assainissement collectif en régie.

Budget annexe Zones d'activités – décision modificative n°1**En section de fonctionnement :**

En dépenses, des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Régularisation de TVA demandée par la Trésorerie
- La régularisation de TVA est financée par une réduction des crédits attribués aux travaux (crédits disponibles).

Ces inscriptions se traduisent de la manière suivante sur le plan budgétaire :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
Chapitre 60	605	Achat de matériel, équipements et travaux	-10 €
Chapitre 65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	10 €
			0 €

Recettes de Fonctionnement :

Aucune modification demandée.

DELIBERATION

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-11,

VU les délibérations communautaires du 5 avril 2022 approuvant les budgets primitifs 2022 pour le budget principal et les budgets annexes,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 14 Septembre 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster par décisions modificatives les crédits en dépenses, de plusieurs budgets de Clisson Sèvre et Maine Agglo, en vue de faire face aux besoins nouveaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2022 telle que présentée pour le budget annexe Zones d'activités.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,

Jean-Guy CORNU



Le secrétaire de séance,

Alain BLAISE

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200067635-20221020-7-BF

Réception par le Préfet : 20-10-2022

Publication le : 21-10-2022

Publication sur le site internet le :
21/10/2022

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 27 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n °27.09.2022-09**FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 portant sur le budget annexe Immobilier d'entreprises 2022****Nombre de membres :**

↪ En exercice : 50
↪ Présents : 43
↪ Représentés : 4
↪ Votants : 47

Date de la convocation :

21 septembre 2022

Secrétaire de séance :

M. Alain BLAISE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Espace du Bois Joli à CHATEAU-THEBAUD, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN M. Fabrice CUCHOT, Mme Fabienne COLAS, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :

GORGES M. Gaëtan BOURASSEAU qui a donné procuration à Hélène Brault
HAUTE-GOULAIN M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Fabrice Cuchot
MONNIERES M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Linda Gaboriau
VIEILLEVIGNE Mme Sophie PACE qui a donné procuration à Alain Boucher

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN Mme Stéphanie MIRANDA
REMOUILLE Mme Josette BOUSSONNIERE

Délibération n °27.09.2022-09**FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 portant sur le budget annexe Immobilier d'entreprises 2022**

Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à l'adoption des budgets primitifs 2022 en date du 5 avril 2022, il est proposé au Conseil communautaire de voter des décisions modificatives portant sur le Budget principal et sur les budgets Zones d'activités, Immobilier d'entreprises, Equipements aquatiques, Espace culturel, Camping du Moulin, Transports et mobilité, Déchets ménagers et assimilés, Assainissement collectif en régie.

Budget annexe Immobilier d'entreprises – décision modificative n°1**En section d'investissement :**

En dépenses, des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Développement du site internet de l'alter éco
- Réduction des crédits attribués aux achats de mobiliers (crédits disponibles).

Ces inscriptions se traduisent de la manière suivante sur le plan budgétaire :

Dépenses d'Investissement :

Chapitre 20	2051	Concessions et droits similaires	10 000 €
Chapitre 21	2184	Mobilier	-10 000 €
			0 €

Recettes d'Investissement :

Aucune modification demandée.

DELIBERATION

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-11,

VU les délibérations communautaires du 5 avril 2022 approuvant les budgets primitifs 2022 pour le budget principal et les budgets annexes,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 14 Septembre 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster par décisions modificatives les crédits en dépenses, de plusieurs budgets de Clisson Sèvre et Maine Agglo, en vue de faire face aux besoins nouveaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2022 telle que présentée pour le budget annexe Immobilier d'entreprises.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,

Jean-Guy CORNU



Le secrétaire de séance,

Alain BLAISE

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200067635-20221020-8-BF

Réception par le Préfet : 20-10-2022

Publication le : 21-10-2022

Publication sur le site internet le :
21/10/2022

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 27 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n °27.09.2022-10****FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 portant sur le budget Equipements aquatiques 2022****Nombre de membres :**

↳ En exercice : 50
↳ Présents : 43
↳ Représentés : 4
↳ Votants : 47

Date de la convocation :

21 septembre 2022

Secrétaire de séance :

M. Alain BLAISE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Espace du Bois Joli à CHATEAU-THEBAUD, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN M. Fabrice CUCHOT, Mme Fabienne COLAS, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :

GORGES M. Gaëtan BOURASSEAU qui a donné procuration à Hélène Brault
HAUTE-GOULAIN M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Fabrice Cuchot
MONNIERES M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Linda Gaboriau
VIEILLEVIGNE Mme Sophie PACE qui a donné procuration à Alain Boucher

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN Mme Stéphanie MIRANDA
REMOUILLE Mme Josette BOUSSONNIERE

Délibération n °27.09.2022-10**FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 portant sur le budget Equipements aquatiques 2022**

Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à l'adoption des budgets primitifs 2022 en date du 5 avril 2022, il est proposé au Conseil communautaire de voter des décisions modificatives portant sur le Budget principal et sur les budgets Zones d'activités, Immobilier d'entreprises, Equipements aquatiques, Espace culturel, Camping du Moulin, Transports et mobilité, Déchets ménagers et assimilés, Assainissement collectif en régie.

Budget Equipements aquatiques – décision modificative n°1**En section de fonctionnement :**

En dépenses, des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Augmentation des crédits pour l'achat des fluides (précaution, non nécessaire à ce stade)
- Ajustement des crédits nécessaires pour l'accueil des élèves d'une partie du territoire au centre aquatique « So Pool »
- Régularisation de TVA

En recettes, des ajustements de crédits sont possibles :

- Régularisation de sommes perçues au titre de remboursements sur les arrêts de travail,
- Régularisation pour un avoir ENGIE suite à des trop versés.

En section d'investissement :

En dépenses des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Inscription des crédits nécessaires au remplacement d'une borne rétractable du parking
- Ce remplacement est équilibré par une réduction des crédits attribués aux travaux (travaux bâtiments bassins extérieurs reportés dans l'attente des résultats de l'audit).

Ces inscriptions se traduisent de la manière suivante sur le plan budgétaire :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
Chapitre 011	60612	Energie, électricité	14 000 €
Chapitre 65	65548	Autres contributions	1 000 €
Chapitre 67	678		16 000 €
			31 000 €

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
Chapitre 013	6419	Remboursement RH	8 000 €
Chapitre 77	7788	Produit exceptionnel	23 000 €
			31 000 €

Dépenses d'Investissement :

Chapitre 21	21578	Autres matériels et outillages de voirie	8 500 €
Chapitre 23	2315	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	-8 500 €
			0 €

Recettes d'investissement :

Aucune modification demandée.

DELIBERATION

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-11,

VU les délibérations communautaires du 5 avril 2022 approuvant les budgets primitifs 2022 pour le budget principal et les budgets annexes,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 14 Septembre 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster par décisions modificatives les crédits en dépenses, de plusieurs budgets de Clisson Sèvre et Maine Agglo, en vue de faire face aux besoins nouveaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

<u>Suffrages exprimés :</u>			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2022 telle que présentée pour le budget Equipements aquatiques.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy CORNU



Le secrétaire de séance,
Alain BLAISE

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200067635-20221020-9-BF

Réception par le Préfet : 20-10-2022

Publication le : 21-10-2022

Publication sur le site internet le :
21/10/2022



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 27 septembre 2022
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n °27.09.2022-11**FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 portant sur le budget Espace culturel 2022****Nombre de membres :**

↳ En exercice : 50
 ↳ Présents : 43
 ↳ Représentés : 4
 ↳ Votants : 47

Date de la convocation :

21 septembre 2022

Secrétaire de séance :

M. Alain BLAISE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Espace du Bois Joli à CHATEAU-THEBAUD, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN M. Fabrice CUCHOT, Mme Fabienne COLAS, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :

GORGES M. Gaëtan BOURASSEAU qui a donné procuration à Hélène Braut
HAUTE-GOULAIN M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Fabrice Cuchot
MONNIERES M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Linda Gaboriau
VIEILLEVIGNE Mme Sophie PACE qui a donné procuration à Alain Boucher

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN Mme Stéphanie MIRANDA
REMOUILLE Mme Josette BOUSSONNIERE

Délibération n °27.09.2022-11**FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 portant sur le budget Espace culturel 2022**

Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à l'adoption des budgets primitifs 2022 en date du 5 avril 2022, il est proposé au Conseil communautaire de voter des décisions modificatives portant sur le Budget principal et sur les budgets Zones d'activités, Immobilier d'entreprises, Equipements aquatiques, Espace culturel, Camping du Moulin, Transports et mobilité, Déchets ménagers et assimilés, Assainissement collectif en régie.

Budget Espace Culturel – décision modificative n°1**En section de fonctionnement :**

En dépenses des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Inscription d'un montant complémentaire pour des frais de formation.
- Inscription de crédits pour des admissions en non-valeur
- Inscription pour assurer la prise en charge d'un remboursement au Conseil Départemental 44
- Réduction des charges de personnel pour assurer l'équilibre de la section (moindre consommation de crédits qu'initialement prévu au BP)

Ces inscriptions se traduisent de la manière suivante sur le plan budgétaire :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
Chapitre 011	6184	Versements à des organismes de formation	4 000 €
Chapitre 012	64111	Rémunération principale	-4 000 €
	64111	Rémunération principale	-11 000 €
Chapitre 65	6541	Admission non valeurs 2022	3 000 €
Chapitre 67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	8 000 €
			0 €

Recettes de Fonctionnement :

Aucune modification demandée.

DELIBERATION

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-11,

VU les délibérations communautaires du 5 avril 2022 approuvant les budgets primitifs 2022 pour le budget principal et les budgets annexes,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 14 Septembre 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster par décisions modificatives les crédits en dépenses, de plusieurs budgets de Clisson Sèvre et Maine Agglo, en vue de faire face aux besoins nouveaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2022 telle que présentée pour le budget Espace culturel.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy CORNU



Le secrétaire de séance,
Alain BLAISE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Blaise', written over a horizontal line.

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200067635-20221020-10-BF

Réception par le Préfet : 20-10-2022

Publication le : 21-10-2022

Publication sur le site internet le :
21/10/2022

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 27 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°27.09.2022-12****FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 portant sur le budget Camping du moulin 2022****Nombre de membres :**

↳ En exercice : 50
↳ Présents : 43
↳ Représentés : 4
↳ Votants : 47

Date de la convocation :

21 septembre 2022

Secrétaire de séance :

M. Alain BLAISE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Espace du Bois Joli à CHATEAU-THEBAUD, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAINÉ M. Fabrice CUCHOT, Mme Fabienne COLAS, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE MAISON-SUR-SEVRE Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MONNIERES M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
REMOUILLE Mme Linda GABORIAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE M. Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-LUMINE-DE-CLISSON M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
VIEILLEVIGNE Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :

GORGES M. Gaëtan BOURASSEAU qui a donné procuration à Hélène Brault
HAUTE-GOULAINÉ M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Fabrice Cuchot
MONNIERES M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Linda Gaboriau
VIEILLEVIGNE Mme Sophie PACE qui a donné procuration à Alain Boucher

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAINÉ Mme Stéphanie MIRANDA
REMOUILLE Mme Josette BOUSSONNIERE

Délibération n °27.09.2022-12**FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 portant sur le budget Camping du moulin 2022**

Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à l'adoption des budgets primitifs 2022 en date du 5 avril 2022, il est proposé au Conseil communautaire de voter des décisions modificatives portant sur le Budget principal et sur les budgets Zones d'activités, Immobilier d'entreprises, Equipements aquatiques, Espace culturel, Camping du Moulin, Transports et mobilité, Déchets ménagers et assimilés, Assainissement collectif en régie.

Budget Camping du Moulin – décision modificative n°1

En section de fonctionnement :

En dépenses, des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Inscription de crédits pour des admissions en non-valeur
- Réduction des crédits attribués aux charges de personnel (crédits disponibles).

Ces inscriptions se traduisent de la manière suivante sur le plan budgétaire :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
Chapitre 012	6215	Personnel affecté par la Coll de rattachement	-150 €
Chapitre 65	6541	Admission non valeurs 2022	150 €
			0 €

Recettes de Fonctionnement :

Aucune modification demandée.

DELIBERATION

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-11,

VU les délibérations communautaires du 5 avril 2022 approuvant les budgets primitifs 2022 pour le budget principal et les budgets annexes,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 14 Septembre 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster par décisions modificatives les crédits en dépenses, de plusieurs budgets de Clisson Sèvre et Maine Agglo, en vue de faire face aux besoins nouveaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2022 telle que présentée pour le budget Camping du moulin.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,

Jean-Guy CORNU



Le secrétaire de séance,

Alain BLAISE

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200067635-20221020-11-BF

Réception par le Préfet : 20-10-2022

Publication le : 21-10-2022

Publication sur le site internet le :
21/10/2022

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 27 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n °27.09.2022-13**FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 portant sur le budget Transports et mobilité 2022****Nombre de membres :**

En exercice : 50
Présents : 43
Représentés : 4
Votants : 47

Date de la convocation :

21 septembre 2022

Secrétaire de séance :

M. Alain BLAISE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Espace du Bois Joli à CHATEAU-THEBAUD, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN M. Fabrice CUCHOT, Mme Fabienne COLAS, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :

GORGES M. Gaëtan BOURASSEAU qui a donné procuration à Hélène Brault
HAUTE-GOULAIN M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Fabrice Cuchot
MONNIERES M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Linda Gaboriau
VIEILLEVIGNE Mme Sophie PACE qui a donné procuration à Alain Boucher

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN Mme Stéphanie MIRANDA
REMOUILLE Mme Josette BOUSSONNIERE

Délibération n °27.09.2022-13**FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 portant sur le budget Transports et mobilité 2022**

Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à l'adoption des budgets primitifs 2022 en date du 5 avril 2022, il est proposé au Conseil communautaire de voter des décisions modificatives portant sur le Budget principal et sur les budgets Zones d'activités, Immobilier d'entreprises, Equipements aquatiques, Espace culturel, Camping du Moulin, Transports et mobilité, Déchets ménagers et assimilés, Assainissement collectif en régie.

Budget Transports et mobilité – décision modificative n°1**En section d'investissement :**

En dépenses, des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Ajustement des crédits nécessaire à l'achat du logiciel de gestion des transports scolaires.
- Inscription des charges de formation liées à l'achat du logiciel de gestion des transports scolaires.
- L'inscription des crédits liées au logiciel de gestion des transports scolaires est financée par une réduction des crédits attribués aux achats de matériels (crédits disponibles car l'achat du matériel embarqué et des cartes magnétiques est retardé).

Ces inscriptions se traduisent de la manière suivante sur le plan budgétaire :

Dépenses d'Investissement :

Chapitre 20	2051	Concessions et droits assimilés	500 €
	2051	Concessions et droits assimilés	15 000 €
Chapitre 21	2188	Autres	- 15 500 €
			- €

Recettes d'Investissement :

Aucune modification demandée.

DELIBERATION

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-11,

VU les délibérations communautaires du 5 avril 2022 approuvant les budgets primitifs 2022 pour le budget principal et les budgets annexes,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 14 Septembre 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster par décisions modificatives les crédits en dépenses, de plusieurs budgets de Clisson Sèvre et Maine Agglo, en vue de faire face aux besoins nouveaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2022 telle que présentée pour le budget Transports et mobilité.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,

Jean-Guy CORNU



Le secrétaire de séance,

Alain BLAISE

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200067635-20221021-6-BF

Réception par le Préfet : 21-10-2022

Publication le : 21-10-2022

Publication sur le site internet le :
21/10/2022

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 27 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°27.09.2022-14

FINANCES

OBJET – Décision modificative n°1 portant sur le budget Déchets ménagers et assimilés 2022

Nombre de membres :

↪ En exercice : 50
↪ Présents : 43
↪ Représentés : 4
↪ Votants : 47

Date de la convocation :

21 septembre 2022

Secrétaire de séance :

M. Alain BLAISE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Espace du Bois Joli à CHATEAU-THEBAUD, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Fabienne COLAS, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES REMOUILLE	Mme Linda GABORIAU M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE ST-HILAIRE-DE-CLISSON ST-LUMINE-DE-CLISSON VIEILLEVIGNE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :

GORGES	M. Gaëtan BOURASSEAU qui a donné procuration à Hélène Brault
HAUTE-GOULAIN	M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Fabrice Cuchot
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Linda Gaboriau
VIEILLEVIGNE	Mme Sophie PACE qui a donné procuration à Alain Boucher

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN	Mme Stéphanie MIRANDA
REMOUILLE	Mme Josette BOUSSONNIERE

Délibération n °27.09.2022-14**FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 portant sur le budget Déchets ménagers et assimilés 2022**

Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à l'adoption des budgets primitifs 2022 en date du 5 avril 2022, il est proposé au Conseil communautaire de voter des décisions modificatives portant sur le Budget principal et sur les budgets Zones d'activités, Immobilier d'entreprises, Equipements aquatiques, Espace culturel, Camping du Moulin, Transports et mobilité, Déchets ménagers et assimilés, Assainissement collectif en régie.

Budget Déchets ménagers et assimilés – décision modificative n°1**En section de fonctionnement :**

En dépenses, des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Ajustements des crédits nécessaires pour l'achat de fournitures administratives,
- Réduction des crédits liés à la stratégie de communication,
- Distribution des bacs jaunes : inscription d'une enveloppe budgétaire de 60 000 €

Remarque : il est proposé dans une délibération suivante, la création d'une autorisation d'engagement pour un montant total de 375 000 €, avec un crédit de paiement pour l'année 2022 de 60 000 €, et de 315 000 € en 2023.

En section d'investissement :

En dépenses, des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Opérations non prévues : Remplacement du portail d'une déchèterie suite à un accident.
- Achat des bacs jaunes : ajustement des crédits nécessaires pour l'achat des bacs de collecte des emballages.
- Réduction des crédits attribués à l'aménagement de bureaux au Pôle Environnement (opération dont la mise en œuvre est reportée en 2023).

Ces inscriptions se traduisent de la manière suivante sur le plan budgétaire :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 011	6064	Fournitures administratives	2 000 €
	611	Prestations de service	60 000 €
Chapitre 012	611	Prestations de service	-40 000 €
	6215	Personnel affecté par CL de rattachement	-22 000 €

0 €

Recettes de Fonctionnement :

Aucune modification demandée.

Dépenses d'Investissement :

Chapitre 21	2135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	4 620 €
	2188	Autres	135 000 €
Chapitre 23	2315	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	-139 620 €

0 €

Recettes d'Investissement :

Aucune modification demandée.

DELIBERATION

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-11,

VU les délibérations communautaires du 5 avril 2022 approuvant les budgets primitifs 2022 pour le budget principal et les budgets annexes,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 14 Septembre 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster par décisions modificatives les crédits en dépenses, de plusieurs budgets de Clisson Sèvre et Maine Agglo, en vue de faire face aux besoins nouveaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2022 telle que présentée pour le budget Déchets ménagers et assimilés.

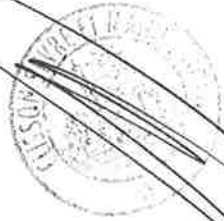
DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,

Jean-Guy CORNU



Le secrétaire de séance,

Alain BLAISE

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200067635-20221020-13-BF

Réception par le Préfet : 20-10-2022

Publication le : 21-10-2022

Publication sur le site internet le :
21/10/2022

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 27 septembre 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°27.09.2022-15**FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 portant sur le budget Assainissement collectif en régie 2022****Nombre de membres :**

↳ En exercice : 50
↳ Présents : 43
↳ Représentés : 4
↳ Votants : 47

Date de la convocation :

21 septembre 2022

Secrétaire de séance :

M. Alain BLAISE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Espace du Bois Joli à CHATEAU-THEBAUD, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN M. Fabrice CUCHOT, Mme Fabienne COLAS, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET

Absents excusés et représentés :

GORGES M. Gaëtan BOURASSEAU qui a donné procuration à Hélène Brault
HAUTE-GOULAIN M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Fabrice Cuchot
MONNIERES M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Linda Gaboriau
VIEILLEVIGNE Mme Sophie PACE qui a donné procuration à Alain Boucher

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN Mme Stéphanie MIRANDA
REMOUILLE Mme Josette BOUSSONNIERE

Délibération n °27.09.2022-15**FINANCES****OBJET – Décision modificative n°1 portant sur le budget Assainissement collectif en régie 2022**

Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à l'adoption des budgets primitifs 2022 en date du 5 avril 2022, il est proposé au Conseil communautaire de voter des décisions modificatives portant sur le Budget principal et sur les budgets Zones d'activités, Immobilier d'entreprises, Equipements aquatiques, Espace culturel, Camping du Moulin, Transports et mobilité, Déchets ménagers et assimilés, Assainissement collectif en régie.

Budget Assainissement collectif en régie – décision modificative n°1**En section d'investissement :**

En dépenses, des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Inscription des crédits nécessaires à la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de l'opération « Fief des pommiers » relevant de la compétence communale.

En recettes, des ajustements de crédits sont nécessaires :

- Inscription de la prise en charge par la Commune de Clisson dans le cadre de l'opération « Fief des pommiers ».

Ces inscriptions se traduisent de la manière suivante sur le plan budgétaire :

Dépenses d'Investissement :

Chapitre 45	4581	Opération pour compte de tiers	375 000 €
-------------	------	--------------------------------	-----------

Recettes d'Investissement :

Chapitre 45	4582	Opération pour compte de tiers	375 000 €
-------------	------	--------------------------------	-----------

DELIBERATION

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-11,

VU les délibérations communautaires du 5 avril 2022 approuvant les budgets primitifs 2022 pour le budget principal et les budgets annexes,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 14 Septembre 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster par décisions modificatives les crédits en dépenses, de plusieurs budgets de Clisson Sèvre et Maine Agglo, en vue de faire face aux besoins nouveaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

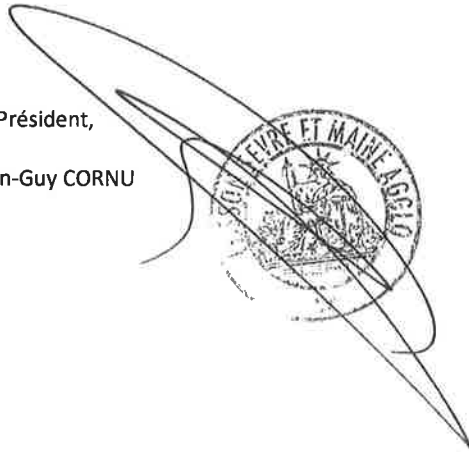
APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2022 telle que présentée pour le budget Assainissement collectif en régie.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy CORNU



Le secrétaire de séance,

Alain BLAISE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Blaise', written over a circular official stamp.

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200067635-20221020-14-BF

Réception par le Préfet : 20-10-2022

Publication le : 21-10-2022

Publication sur le site internet le :
21/10/2022